

**DIVISION
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

Réf. : DPE 2019 N° 28
Affaire suivie par :
Monique PICHARD LE GALLOU
Mail : ce.gestion-collective@ac-versailles.fr

Diffusion :
Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

A	DSDEN	A	ESPE
	78	A	Universités et IUT
	91	A	Gds. Etabls. Sup
	92		CANOPE
	95		CIEP
A	Circonscriptions	A	CIO
	78	A	CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
	95		DDCS
I	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et Services, CT et CM		91
			92
A	Lycées		95
	78		DRONISEP
	91	A	INS HEA
	92		INJEP
	95		SIEC
A	Collèges		UNSS
	78		Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91		
	92		78
	95		91
	Écoles		92
	78		95
	91		Représentants des Personnels, 2nd degré
	92	I	
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées		
A	Collèges privés		78
A	Lycées privés		91
	MELH		92
	LYCEE MILITAIRE		95
A	EREA		
	ERPD		

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire p. 2
Annexes P 2
Total p. 4

Versailles, le 08 avril 2019

**Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités**

à -

**Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements de l'enseignement public
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Université et Directeurs des grands
établissements d'enseignement supérieur**

**Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements de l'enseignement privé
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale**

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

- Pour attribution

**Madame et Messieurs les Directeurs Académiques
des services de l'éducation nationale**

- Pour information

Objet : Tableau d'avancement à la hors classe des professeurs agrégés – des professeurs certifiés – des professeurs de lycées professionnels - des professeurs d'éducation physique et sportive – des conseillers principaux d'éducation – des psychologues de l'éducation nationale – Recueil des avis

Réf : Note de service n° 2019 – 027 et 2019 – 028
(BOEN n° 12 du 21 mars 2019)

Les personnels concernés par le tableau d'avancement à la hors classe et dont **l'appréciation n'avait pas été renseignée lors de la campagne 2017/2018**, ont pu compléter leur dossier de promotion du 28 mars au 7 avril 2019. Il vous appartient à présent de saisir vos avis sur chacun de ces personnels de votre établissement concerné par cette campagne. La saisie se fera dans l'application IPROF, via le portail ARENA ou sur support papier (annexes 1 et 2).

Du 8 au 18 avril 2019

Les avis se fondent sur une évaluation du parcours professionnel de chaque agent, mesurée sur la durée de la carrière et englobent l'ensemble des critères de la valeur professionnelle qui valorise ce parcours professionnel.

Votre avis se décline en trois degrés :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- A consolider



2/2

Je vous informe qu'une opposition à une promotion à la hors classe peut être formulée dans des cas exceptionnels et ne vaut que pour cette campagne. Elle devra être accompagnée d'une motivation littérale.

Les avis s'apprécient par **corps** et seront consultables par les personnels avant la tenue de la commission paritaire.

J'appelle votre attention sur le fait que l'appréciation qui sera portée cette année sera conservée pour les campagnes de promotion ultérieures si l'agent n'est pas promu au titre de la présente campagne.

Rappel : il n'y a pas d'acte de candidature pour le tableau d'avancement à la hors classe : tous les personnels remplissant les conditions réglementaires de promouvabilité sont automatiquement inscrits sur le tableau d'avancement (pour rappel sont promouvables, les agents au 10^{ème} et 11^{ème} échelons et ceux qui justifient au moins 2 ans d'ancienneté au 31/08/2019 dans le 9^{ème} échelon).

Je vous rappelle que les appréciations qui ont été attribuées lors de la campagne 2017/2018 ont un caractère pérenne et ne feront donc pas l'objet de modifications. Il n'y a donc pas lieu de formuler une appréciation sur ces dossiers, mais uniquement sur ceux qui n'ont pas eu une appréciation l'année dernière. Ce sont donc ces derniers dossiers que vous retrouverez dans l'application IPROF pour la saisie de vos avis.

Je vous remercie de votre collaboration dans cette opération.

**Pour la Rectrice par délégation
La Directrice des Ressources Humaines**

Signé : Marine LAMOTTE d'INCAMPS